

La conciliation en Italie

par Valeria Maione



La Constitution prévoit

- à l'art.3 – l'égalité formelle et substantielle de tou(te)s les citoyen(ne)s
- à l'art. 29 - les droits de la famille en tant que société naturelle fondée sur le mariage
- à l'art. 37 – que la femme salariée a les mêmes droits et, à travail égal, les mêmes salaires que les salariés; mais dans le même alinéa, on lit aussi que «les conditions de travail doivent lui permettre d'accomplir sa fonction familiale essentielle». La fonction familiale apparaît donc comme une fonction de la seule femme (salariée)

La loi n. 125/1991

- (Actions positives pour la réalisation de l'égalité entre hommes et femmes dans le travail),
- art. 1, alinéa 2, paragraphe e) se prononce en faveur d'interventions visant à redéfinir le temps de travail en vue d'un meilleur partage des responsabilités familiales entre les deux sexes
- la loi prévoit que les actions positives volontaires peuvent avoir comme but, parmi d'autres plus traditionnels, de «favoriser, par une organisation différente du travail, l'équilibre entre responsabilités familiales et professionnelles et un meilleur partage de ces responsabilités entre les deux sexes »

la loi n. 53/2000

- Différentes formes de congés: de maternité/paternité, parentaux, de formation, droit personnel de chaque parent
- Déplace le centre de gravité de la protection de la maternité vers le droit individuel de chacun des parents
- Tien compte de l'évolution d'un modèle de vie familiale désormais "normal" (mère et père travaillant et prenant soin à égalité des enfants)
- Il n'est pas encore possible d'analyser la mise en oeuvre concrète de la loi et d'évaluer dans quelle mesure elle a rempli sa mission, quant à la façon dont les principes posés par la loi se sont traduits dans une nouvelle organisation fonctionnelle des services et à l'usage que les salarié(e)s ont fait des différentes formes de congés

Quelque donne de fact

- concilier famille et travail, dans le sens de pouvoir travailler tout en ayant les enfants qu'on désire, est considéré comme étant surtout un problème de femmes
- les femmes actives ont dû s'adapter à un modèle de travail rigide, à temps plein et pour toute la vie de travail
- le marché du travail atypique ou flexible (temps partiel, travail temporaire, travail intérimaire etc.) est en train de se développer, surtout parmi les femmes (ségrégation et marginalisation de l'emploi féminin)
- la naissance des enfants réduit le niveau d'emploi des femmes, il y a difficulté de revenir sur le marché du travail après une interruption
- la famille est mise au centre du système et le rapport de "filiation" est au centre de l'identité familiale, mais paradoxalement le familialisme suscite des familles sans enfant et une natalité faible

Les services sociaux

- la pénurie de services pour la première enfance est une des causes structurelles du taux de chômage féminin élevé
- les crèches sont conçues comme une mesure de soutien aux familles, elles ne sont accessibles qu'à une minorité (le fait que la mère travaille déjà, est un, sinon l'unique critère d'admission)
- le pays est en retard pour les politiques de soutien et d'assistance aux personnes âgées dépendantes (conséquence: femmes d'âge mûr, encore en âge de travailler, qui prennent souvent une activité à temps partiel ou quittent le marché du travail pour s'occuper de parents)
- les prix des tous les services ne sont pas abordables

Les obstacles à ce que les pères prennent des congés parentaux

- l'indemnité est faible (30% du salaire), le congé parental est pris avec parcimonie et par le conjoint qui a le revenu le plus bas
- la peur de l'impact du congé sur leur carrière et de la réaction négative des collègues et de l'employeur
- l'image traditionnelle de la mère au foyer et du père qui travaille pour entretenir la famille est encore très fortement ancrée dans les mentalités

Flexibilité?

- dans la gestion du temps de travail
- dans le nombre d'heures travaillées (temps partiel réversible, job sharing)
- dans les interruptions du travail (pauses dans la carrière, années sabbatiques)
- dans l'espace de travail (télétravail)
- dans le partage du travail de soins (redistribution des tâches dans la famille)

Proposition de loi nationale 1989: “Les femmes changent les temps”

- Un projet de loi d’initiative populaire présenté en 1989 par les femmes du PCI (Parti communiste) (300.000 signatures à l’époque)
- Proposait l’introduction d’un système ouvert d’organisation de la vie, dans lequel le principe de la centralité du temps de travail – qui, dans l’organisation tayloriste-fordiste, fixe les cadences des phases de la vie et de tous les rythmes de la vie quotidienne – était remplacé par celui de la totalité du temps de vie, qui implique une stricte intégration des temps de travail, des temps de la formation, des temps de l’affectivité et des temps des loisirs
- Une nouvelle conception du *welfare*, plus orienté vers la coopération entre les individus, que vers l’assistance aux couches plus ou moins défavorisées

Les Banques du temps

Sont fondées sur le principe de la possibilité d'épargner la ressource temps pour pouvoir l'utiliser à un autre moment où on en a besoin, comme on le fait avec l'argent. Le temps est ici le moyen d'échange et l'équivalent général.

Parme (1991) gère essentiellement ce que peuvent apporter les personnes ayant une grande disponibilité de temps (les retraités), son organisation repose sur le bénévolat

Santarcangelo di Romagna (1995) la Commission d'égalité des chances est le sujet garant médiateur, dans un pacte de responsabilité réciproque pour toutes les activités liées au *care* et à la maternité

N.B. Cette « privatisation gratuite » des services sociaux peut servir d'alibi aux institutions publiques pour se dispenser d'intervenir directement dans les problèmes de la conciliation des temps quotidiens et de vie des citoyens

Les temps des villes, les villes des temps

- Petites communes, ville de dimension moyennes, métropoles
- Plus du 90% des responsables des projets et du personnel impliqué est femme
- Plans régulateurs des horaires,
- Modèles opérationnels proposés dans les quels à la rigidité de la bureaucratie est opposé la flexibilité connexe avec les besoins des familles et des citoyens

« Un saupoudrage coûteux »

- Mille euros pour un enfant (le second né)
- Le coût du premier enfant peut être évalué à 500 à 800 Euro par mois
- Celui du deuxième nécessiterait un accroissement de 18 à 30% des revenus annuels
- Mille euros représentent 18% de 5500 euros
- Ce *bonus* ne serait que pour un an, alors qu'un enfant reste dans sa famille pendant au moins 18 à 20 ans, et que son coût progresse avec son âge

Proposition

- transformation des systèmes de valeurs dans lesquelles hommes et femmes inscrivent leur vie quotidienne
- augmentation des réseaux de soutien des familles et entre les générations
- possibilité de travail de tous les membres adultes de la famille (impossibilité de survie de la plupart des familles sans un double revenu)
- partage de la responsabilité parentale (es. congé du père sans transfert, « use it or lose it »)

conjuguer protection et égalité, parité des droits et égalité concrète, qui soient perçues comme des exigences et des points de vue non opposés et incompatibles

Du droit à la pratique

- études préalables pour mieux connaître les situations concrètes où on va intervenir (données par sexe et situation familiale, recherches ad hoc)
- interventions particulières tenant compte de l'augmentation exponentielle des formes de travail précaires/flexibles (extension aux « atypiques » des droit aux congés, amélioration de la sécurité d'emploi, réduction de la précarité, nouvelles formes flexibles de droits familiaux)
- l'adoption d'une approche de *mainstreaming* en matière d'égalité concrète des chances et de conciliation entre vie personnelle/familiale et vie professionnelle
- l'augmentation du nombre des services destinés à la petite enfance, ainsi qu'aux personnes âgées dépendantes, en les adaptant aux besoins "flexibles" des familles

La conciliation implique le recours transversal et simultané à différents types de politiques

- **d'égalité des chances**
- **de développement des services sociaux**
- **familiales**
- **de l'emploi**
- **de la formation**